



CONSIGNES AUX USAGERS EN CAS DE TEMPÊTES, OURANGANS & CYCLONES

La Rade de Saint-Pierre | Saison 2024

DEFINITION DES RESPONSABILITES

En cas de tempête, ouragan ou cyclone, la Rade de Saint-Pierre informe son aimable clientèle qu'en aucun cas les installations mises à disposition ne sont prévues pour faire face à des phénomènes naturels d'une telle amplitude.

Les normes des mouillages sont conformes aux règles en vigueur.

Les clients ne pourront pas se prévaloir contre la Rade de Saint-Pierre de tous dommages, en cas de rupture des organes d'amarrage ou de mouillage, due à l'action d'un tel phénomène naturel.

L'assurance contre les risques tempêtes, ouragans et cyclones n'étant pas obligatoire, votre attention est attirée sur les risques encourus du fait des bateaux appartenant à des tiers.

Par conséquent, nous vous invitons à respecter et à appliquer les consignes en cas d'alerte ci-après.

Si vous n'êtes pas présent sur le territoire durant l'alerte, il vous est **fortement recommandé** de faire appel à un gardien afin d'assurer la préparation de votre navire.

La Rade de Saint-Pierre ne peut en aucun cas être responsable de votre navire.

Dans le cas où les consignes ne sont pas respectées et que votre navire n'est pas sécurisé à l'approche d'un phénomène cyclonique, le gestionnaire de la ZMO est qualifié pour effectuer ou faire effectuer les manœuvres jugées nécessaires, **aux frais exclusifs du propriétaire** et sans que la responsabilité du propriétaire ne soit en rien dérogée.

Le risque cyclonique est réel chaque année entre fin juin et début novembre (exceptionnellement fin novembre).

Les mois d'août et de septembre étant les plus favorables à la formation des cyclones susceptibles d'intéresser notre zone.

CONSIGNES – La Rade de Saint-Pierre

Conformément à l'article 3.C du Règlement Intérieur :

En cas d'annonce par les services météorologiques de l'arrivée de vents forts établis (ou soutenus) d'une vitesse supérieure ou égale à 80 km/h ou d'une forte houle, le gestionnaire de la ZMO se réserve le droit d'ordonner l'évacuation des postes d'amarrage.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prévoir, le plus tôt possible, un abri pour la mise en sécurité de son navire.

L'évacuation reste en dernier ressort de la responsabilité du capitaine du navire.

À défaut du respect de ces dispositions, l'utilisateur sera tenu juridiquement responsable de tout dégât causé aux navires, aux tiers, ou aux infrastructures de la zone de mouillage.

RECOMMANDATIONS

En cas d'évacuation de la Rade de Saint-Pierre, les refuges recommandés par la capitainerie sont les suivants :

- En baie de Fort-de-France :
 - Trou Etienne ;
 - Les Mouillages du Gros Ilet.
- En baie du Marin :
 - Trou à cyclone.

Il est aussi recommandé, si le navire et l'équipage sont opérationnels lors de la demande d'évacuation, de quitter la Martinique pour s'éloigner du centre du cyclone.

DECLENCHEMENT DES OPERATIONS

Conformément à l'article 11 du règlement de police de la Zone de Mouillages :

Un message d'avertissement est diffusé par le CROSS AG (VHF Canal 16) et par la Rade de Saint-Pierre (bateau de services de la ZMO) en cas de conditions météorologiques dégradées.

Nous vous encourageons à tenir compte des consignes et autorisations communiquées par la Direction de la Mer et/ou le CROSS AG.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour renseigner les plaisanciers sur la progression du cyclone, les bulletins météo seront diffusés

NUMEROS UTILES

CROSS AG

VHF > Canal 16 | Numéro d'urgence > 196

Centre de secours de Saint-Pierre

+596 596 78 13 28

sur le groupe Whatsapp dédié aux Consignes cycloniques de la Rade de Saint-Pierre ainsi que sur les réseaux sociaux.

- Groupe WhatsApp de la Rade de Saint-Pierre à rejoindre avec alertes en direct et bulletins météorologiques en cas de cyclone :
<https://chat.whatsapp.com/LBjnO5JqOaEtiODvFOhQ4>

GARDIENNAGE

Pour toute demande de gardiennage de votre navire, veuillez-vous rapprocher de la capitainerie de la Rade de Saint-Pierre qui saura vous accompagner dans votre démarche.

COMPAGNIES D'ASSURANCE

NOM/NAMES	TEL	MAIL
AXA	+596 596 52 71 00 +596 696 27 38 31	patrick.precart.agt@axa.fr
GFA CARAIBES	+596 596 74 83 53	/
APRIL MARINE	+596 596 74 99 31 +336 80 88 40 47	Pascal.merlet@aprilmarine.com

RAPPEL DES NIVEAUX DE VIGILANCE

CYCLONE			LES NIVEAUX DE VIGILANCE, LES CONSIGNES À RESPECTER
Les différents niveaux de vigilance de Météo France en cas d'alerte cyclonique (tempête tropicale ou ouragan). Dans tous les cas: rester à l'écoute de la situation météo.			
 Vigilance JAUNE	« Soyez attentifs » Une tempête tropicale ou un ouragan peut présenter une menace dans 48 à 72h.	Éviter les activités à risque sur les plages et les côtes, les randonnées en montagne ou près des cours d'eau.	
 Vigilance orange	« Préparez-vous » Impact fort attendu dans les 48h ou danger très probable avec effets limités à courte échéance.	Préparer son habitation, consolider portes et fenêtres... Ne pas prendre la mer. Éviter les plages et éviter toute sortie, même en milieu urbain. Vérifier les réserves d'eau potable, piles et batteries. Faire le plein de carburant. Protéger ses documents personnels.	
 Vigilance rouge	« Protégez-vous » Impact assez fort à fort très probable dans 6 à 18h ou cyclone majeur attendu à échéance plus éloignée.	Rejoindre son habitation au plus vite. Ne prendre la mer sous aucun prétexte. Finir de protéger son habitation. Rentrer les animaux. Préparer la pièce la plus sûre pour accueillir l'ensemble de la famille.	
 Vigilance violette	« Confiniez-vous, ne sortez pas ! » Cyclone tropical majeur dans 3 à 6h avec effets très importants.	Ne circuler sous aucun prétexte. Garder son calme. Consolider les portes, mêmes les portes intérieures. S'éloigner des ouvertures. En cas de retour d'un temps calme, ne pas sortir et attendre les consignes (il s'agit probablement de l'oeil du cyclone) → de nouvelles conditions sévères et intenses vont survenir.	
 Vigilance grise	« Restez prudents » Un cyclone tropical a traversé le territoire. Danger d'inondations, de coulées de boue, de fils électriques à terre...	Éviter de sortir pour ne pas gêner les secours. Assister ses voisins et prévenir les secours si besoin. N'utiliser téléphone et véhicule qu'en cas de nécessité absolue.	

Source: Météo France

VISACTU 